



DECISION N° 2022-645

Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle Massbeat dans le cadre de Têt en Fête le jeudi 18 août 2022 - Ville de PERPIGNAN/GHQ PRODUCTIONS

Direction Communication et Evénements

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à M. François DUSSAUBAT, Adjoint,

Considérant que dans le cadre de la 2^{ème} édition de Têt en Fête, la Ville de Perpignan souhaite proposer des soirées musicales, les jeudis, vendredis et samedis du 09/07 au 21/08/2022 de 20h30 à 22h.

Considérant l'article R 2122-3 du Code de la Commande Publique qui prévoit que les marchés peuvent être conclus sans publicité ni mise en concurrence préalables, lorsque la prestation ne peut être fournie que par un opérateur économique déterminé. La programmation des événements de cette manifestation a fait l'objet d'un appel à candidature suite auquel un jury a retenu les participants.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec GHQ PRODUCTIONS, Bac de Nialgué 66400 Reynes, représenté par Mme Caroline Landes, ci-après désigné « le producteur », pour assurer la représentation de MASSBEAT, le jeudi 18 août 2022, berges de la Têt à Perpignan.

